



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°16-2022-064

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2022

Sommaire

Direction départementale des Finances Publiques /

16-2022-06-23-00001 - DDFiP 16 - Commission - recrutement sans concours
au 01 01 2022 - Centre de contact Angoulême (1 page)

Page 3

Direction départementale des Finances
Publiques

16-2022-06-23-00001

DDFiP 16 - Commission - recrutement sans
concours au 01 01 2022 - Centre de contact
Angoulême

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection
des candidatures à un recrutement sans concours
dans le corps des agents administratifs des Finances publiques
dans le département de la Charente**

Le directeur général des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-984 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents administratifs des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2022 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2022 d'un recrutement sans concours d'agents administratifs des Finances publiques.

ARRÊTE :

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents administratifs des Finances publiques dans le département de la Charente :

- M. Michael WEISPHAL, Administrateur des Finances publiques, directeur adjoint de la Direction départementale des Finances publiques de la direction départementale des Finances publiques de la Charente ;
- M. Olivier MAITROT, Administrateur des Finances publiques adjoint, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des Finances publiques de la Charente ;
- Mme Anne-Elisabeth DUTERTRE, conseillère entreprises à Pôle emploi Angoulême.

Article 2 : est nommé en qualité de président de la commission de sélection précitée, M. Michael WEISPHAL, Administrateur des Finances publiques, directeur adjoint de la Direction départementale des Finances publiques de la direction départementale des Finances publiques de la Charente.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 23 juin 2022.

Fait à Paris, le 23 juin 2022
Pour le Directeur général et par délégation,



Céline VILLENEUVE,
L'Administratrice des Finances publiques adjointe